



Mairie de Jujurieux
12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr
.....

PROCES VERBAL

Conseil Municipal de Jujurieux

Du mardi 28 avril 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Monsieur Frédéric MONGHAL.

Présents : Frédéric MONGHAL, Jérôme BEGON, Nathalie CURTINE, Michel BLANCHET, Nadège DESCHAMPS, Sébastien BOYER, Joël BROYER, Véronique SZYSZ CHAUVIN, Myriam LAGATI, Carole BLEY-VENRIES, Aleksandar ANDONOV, Raphaël LORIN, Hugues DEFRANCE, Céline HUGUES, Julie CHAUSY, Jessica SOUSSILLE, Charlène LEMARIE, Julien GROSGURIN et Mike BAILLY.

Absents représentés : -

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Date de la convocation : 24 avril 2026

Monsieur Mike BAILLY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2. PRESENTATION « LUTTE MENEES CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES »

Monsieur Gunter BOHNKE, accompagné de monsieur Sylvain BLANDON, apiculteurs, fait une présentation concernant la lutte contre les frelons asiatiques. Il souligne la propagation fulgurante de cette espèce et les incidences. Il précise que faute de moyens financiers tous les nids, notamment les « tardifs », ne peuvent pas être détruits et confirme l'importance de mettre en place des pièges au printemps afin de capturer les fondatrices.

En cas de découverte d'un nid, une signalisation doit être faite sur la plateforme www.frelonasiatiques.fr. Ces nids peuvent être dans les arbres mais également dans les buissons près du sol.

Il souhaiterait que des personnes puissent venir en aide et être formées afin de poursuivre et pérenniser cette lutte. A ce jour, 22 pièges ont été installés sur la commune. Un passage hebdomadaire est nécessaire pour approvisionner les pièges en appâts.

Monsieur le Maire remercie ces personnes et précise qu'une communication auprès des habitants sera faite afin de trouver des bénévoles pour les aider et sensibiliser davantage les habitants à cette problématique.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026

- *Après précisions concernant la délibération relative aux modifications des statuts de la CCRAPC dans le cadre de la compétence « mobilité » sur le territoire, le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026 est approuvé à l'unanimité.*

4. DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe que dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, est instituée lors du renouvellement des instances municipales. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a pour rôle majeur de donner son avis annuellement sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Pour les communes supérieures à 2 000 habitants, elle est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires
- de 8 commissaires suppléants

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal, soit 32 personnes pour la Commune de Jujurieux.

Madame Nathalie CURTINE explique le fonctionnement de cette commission et souligne que la commission apporte un avis sur les états proposés par les services fiscaux mais que ces derniers prennent la décision finale.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, à l'unanimité, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions définies à l'article 1650 du code général des impôts.*

5. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'OFFICE CULTUREL

Conformément aux statuts de l'association, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner des membres du Conseil d'Administration de l'Office Culturel de Jujurieux.

Cette association d'intérêt général a pour objet la programmation d'animations et de spectacles à l'Espace Culturel et sur le territoire communal.

Elle est composée de :

- membres de droit, élus de la commune de Jujurieux et des communes environnantes
- membres actifs issus des associations locales, de Jujurieux et des communes environnantes
- membres actifs représentant des acteurs culturels majeurs du territoire
- membres actifs, bénévoles issus de la population des communes environnantes, impliqués dans l'organisation
- représentants des collectivités publiques et privées avec voix consultative, désignées par le conseil d'administration
- membres d'honneur désignés par l'Assemblée générale

Madame Véronique SZYSZ CHAUVIN demande si cette association perçoit une subvention communale. Monsieur le Maire souligne que l'Espace Culturel est mis à disposition pour leurs spectacles, encadré par une convention d'utilisation.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne madame Myriam LAGATI (titulaire) et madame Jessica SOUSSILLE (suppléante) en tant que membres de droits de l'Office Culturel de Jujurieux.*

6. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

La fonction de correspondant défense a été créée par la circulaire du 26 octobre 2001 au sein de chacune des communes de France. Ce correspondant défense est désigné par le Conseil Municipal.

Monsieur Michel BLANCHET présente le rôle de ce correspondant qui remplit une mission de sensibilisation auprès des concitoyens, notamment auprès des jeunes, concernant les questions de défense et est l'interlocuteur des autorités civiles et militaires. Il est également garant du protocole des cérémonies civiles.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Michel BLANCHET comme correspondant défense.*

7. DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. La durée du mandat des membres est désormais de 6 ans au lieu de 3 auparavant.

Les missions de cette commission sont de :

- s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle se réunit :

- soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire
- soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant le scrutin
- et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

Monsieur le Maire informe que pour la Commune de Jujurieux (une seule liste siégeant au conseil municipal), la commission de contrôle doit être composée de :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne madame Julie CHAUSY pour participer à la commission de contrôle des listes électorales en tant que conseillère municipale.*

8. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a pris dans le cadre de ces délégations et précise également celles prises par l'ancienne mandature.

- DM_2026_05 : Exécution budget principal du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 en fonctionnement et en investissement
- *Après réponses aux diverses interrogations, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.*

9. INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur Michel BLANCHET informe :
 - des difficultés rencontrées concernant les travaux sur la canalisation d'eau potable à Cossieux sur le tènement appartenant à la SEMCODA
 - de l'appel de l'entreprise AGRIDEFIS concernant les travaux d'égoutage et d'épuration.
 - des flyers préparés par la CCRAPC concernant la compétence eau et assainissement qui devront être distribués prochainement.
- ✓ Monsieur Sébastien BOYER précise que les travaux de voirie au hameau de la Route sont terminés et que la levée des réserves est prévue le 29 avril à 11h.
- ✓ Monsieur le Maire fait part des courriers d'encouragements et de félicitations reçus en mairie suite aux élections. Il lit également en séance le courrier reçu de monsieur Philippe ZELLER.
- ✓ Bilan du SDIS 2025 : 137 interventions sur la commune dont 7 accidents de la circulation, 26 incendies, 6 opérations diverses et 98 secours à la personne.
- ✓ Orange a envoyé un courrier concernant la fermeture du réseau cuivre prévue en 2030 sur la Commune.
- ✓ Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2026 sera de 369 739 €.
- ✓ Une micro crèche dans la zone artisanale a ouvert le 27 avril. 12 enfants peuvent être accueillis de 10 semaines à 6 ans, de 6h30 à 19h.
- ✓ Compte tenu de la baisse importante du nombre d'élèves depuis plusieurs années, l'éducation nationale a confirmé la fermeture d'une classe à partir du mois de septembre. Une réflexion sera menée rapidement concernant l'organisation du service scolaire. Le forfait communal devra être revu afin de prendre en compte cette fermeture. Monsieur Hugues DEFRANCE souligne que des questions seront peut-être soulevées lors des comités de quartier. Madame Nadège DESCHAMPS souligne que la baisse des effectifs est réelle (32 départs et seulement 17 nouveaux inscrits pour la rentrée prochaine). Monsieur le Maire souligne qu'il souhaiterait obtenir rapidement des informations concernant l'évolution démographique envisagée par le SCOT en lien avec l'installation des nouveaux réacteurs nucléaires prévus dans le Bugey.
- ✓ Suite à la visite de la commission de sécurité, la maison des sociétés a désormais un avis favorable. Un reclassement du bâtiment en 5^e catégorie est toutefois nécessaire.
- ✓ Madame Nathalie CURTINE rappelle la commémoration du 8 mai prochain et attends les retours des élus.
- ✓ Monsieur Hugues DEFRANCE rappelle la journée de cohésion entre élus du 1^{er} mai.

10. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h15.

Les dates des prochains Conseils Municipaux sont fixées selon le calendrier suivant :

- ***mardi 26 mai 2026 à 20h***
- ***mardi 30 juin 2026 à 20h***

SIGNATURES		
Le Maire Frédéric MONGHAL		Le Secrétaire de Séance Mike BAILLY
		

Affiché en mairie et sur le site internet le 28/05/2026